

**Division des élèves et de l'action éducative**

DEAE 1

Affaire suivie par :

Vanessa MICHARD

Tél : 04.93.72.63.43

Mél : [stages.reussite@ac-nice.fr](mailto:stages.reussite@ac-nice.fr)

53, Avenue Cap de Croix  
06 181 Nice Cedex 2

Nice, le 09 septembre 2022

Mesdames et messieurs les directeurs  
d'écoles publiques et privées sous contrat

s /c de mesdames et messieurs les  
Inspectrices et inspecteurs  
chargés de circonscription du premier degré



### **Objet : Organisation des stages de réussite – Vacances d'automne 2022**

La maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves à l'école, au collège et au lycée est l'objectif prioritaire de tous les acteurs de l'Éducation nationale. Le dispositif des stages de réussite est reconduit pendant les vacances d'automne 2022. Il est proposé aux élèves volontaires les plus en difficulté, dans le cadre d'un dialogue avec eux et leurs parents.

Ces stages gratuits pour les familles s'adressent aux élèves du CP au CM2. Ils visent en priorité à consolider les acquis fondamentaux des élèves en lecture, écriture et mathématiques et à combler d'éventuelles lacunes préjudiciables à la poursuite de leur scolarité. Ils sont organisés de façon complémentaire et peuvent s'articuler avec l'opération Ecole Ouverte notamment en vue de rémunérer des enseignants assurant les activités scolaires des projets Ecole Ouverte validés pour l'année 2022. Des stages de réussite en Français Langue Seconde peuvent être organisés pour les élèves allophones.

Ces stages d'une durée de 3 heures par jour durant 5 jours, auront lieu dans le respect des consignes sanitaires en vigueur aux dates suivantes :

**du lundi 24 au vendredi 28 octobre 2022 (5 jours - 15 heures)**

Je vous rappelle que :

- Seuls les groupes composés d'au moins **6 élèves** seront validés (exception faite des écoles isolées),
- Les horaires des stages sont fixés pour tous les groupes de **8h30 à 11h30**,
- Les enseignants volontaires devront prendre connaissance des consignes de sécurité, propres aux écoles où ils assurent les stages de réussite.

Il revient à tous les enseignants en charge des classes de CP au CM2 d'identifier les élèves qui gagneront à bénéficier de ce dispositif et de tout mettre en œuvre pour sensibiliser les parents à sa pertinence. Il vous appartient également, au vu des besoins recensés de mobiliser les ressources enseignantes nécessaires.

Plusieurs écoles pourront se regrouper sous la coordination de l'inspectrice ou de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription.

Afin que l'aide apportée à chaque élève durant le stage s'inscrive dans la continuité pédagogique de l'année et s'ajuste au mieux à ses besoins, l'enseignant encadrant le stage doit pouvoir bénéficier d'un bilan de compétences de l'élève concerné, au travers d'une extraction du livret scolaire unique et de tout autre support qui permettra d'identifier les domaines de réussites et les axes de progrès à prendre en compte.

Il est rappelé que les familles doivent être clairement informées avant les vacances de la prise en compte de leur candidature et du lieu du stage.

Vous transmettez à votre circonscription pour **le jeudi 6 octobre 2022 au plus tard**, les projets d'organisation (annexe 1, annexe 1 bis). Je vous remercie de diffuser également la fiche de candidature ci-jointe (annexe 2, annexe 2 bis) aux enseignants volontaires de votre école pour effectuer un stage dans une autre école, commune ou circonscription. Dans ce cas, la fiche de candidature devra être transmise **pour la même date** aux circonscriptions.

La saisie des heures supplémentaires devra être effectuée aux dates suivantes :

Mois d'exercice	Saisie des demandes par les enseignants/ Suivi par les directeurs		Validation des Inspecteurs de circonscription	
	Date d'ouverture	Date de fermeture	Date d'ouverture	Date de fermeture
OCTOBRE 2022	01/11/2022	06/11/2022	07/11/2022	13/11/2022
NOVEMBRE 2022	01/12/2022	07/12/2022	08/12/2022	14/12/2022
DECEMBRE 2022	Les dates seront communiquées ultérieurement.			

Je vous remercie de votre engagement dans la mise en œuvre de cette mesure essentielle à la réussite scolaire de tous les élèves.

L'Inspecteur d'académie,  
Directeur académique des services  
de l'Éducation nationale des Alpes-Maritimes

SIGNÉ

Laurent LE MERCIER